

## Groupe de Travail "Ruissellements"

de la Commission Mixte Inondation

### Compte-rendu du forum de lancement

*organisé en visioconférence le jeudi 16 octobre de 14h à 15h30.*

#### CONTEXTE, OBJECTIFS, GOUVERNANCE

Le **support de présentation joint** précise le contexte de la démarche, ses objectifs, la méthode de travail proposée, une analyse des besoins reçus, et des premiers éléments ressources relatifs aux questions juridiques qui sont nombreuses.

Ainsi, le "Groupe de travail Ruissellements" est une instance rattachée à la [Commission Mixte Inondation](#), dont la co-présidence a été confiée à l'[ANEB](#) et la [FNCCR](#). Un comité de pilotage (COFIL) spécifique sera mis en place.

Les co-présidents proposent de **centrer les travaux de ce groupe sur l'accompagnement des collectivités dans l'exercice concret et opérationnel de leurs compétences et missions afin de parvenir à une gestion intégrée, multi-niveaux et multi-enjeux<sup>1</sup>, via des problématiques prioritaires choisies au regard de l'analyse des besoins.**

Les travaux viseront principalement à **identifier et partager de manière organisée des retours d'expériences (à cadre législatif et réglementaire constant).**

Pour chaque problématique prioritaire, un appel à candidatures sera réalisé pour la constitution d'un **comité de travail** (10 à 20 membres maximum) qui se réunira pour :

- Préciser la question,
- Réunir les ressources,
- Organiser la capitalisation et la diffusion, par l'organisation notamment d'un webinaire et la réalisation d'1 ou plusieurs livrables pédagogiques.

Il pourra, dans un objectif secondaire et, le cas échéant, être le relai de propositions d'évolutions législatives ou réglementaires auprès du GT Ruissellement, qui pourra les transmettre à la CMI. A noter que la démarche a vocation à associer l'ensemble des ministères concernés.

---

<sup>1</sup> Prévention des inondations, gestion des eaux pluviales, gestion quantitative de la ressource en eau, lutte contre les pollutions diffuses et préservation de la ressource en eau, lutte contre l'érosion des sols, lutte contre l'imperméabilisation, lutte contre le retrait-gonflement des argiles, etc.

Concernant les questions juridiques, il est précisé qu'elles sont déjà traitées dans le cadre de ressources existantes. Le GT contribuera à leur diffusion et leur valorisation. Certains points pourront également être traités si nécessaires dans le cadre des problématiques prioritaires choisies.

En parallèle, il est proposé **d'animer un réseau d'échanges dénommé "RUISS'Eaux & Territoires" afin de permettre au plus grand nombre de suivre les travaux, d'accéder aux ressources, et de favoriser les échanges.** Est prévue la mise en ligne d'un site internet durant la 2<sup>ème</sup> quinzaine de novembre et l'organisation de temps d'échanges réguliers (travaux sur les problématiques prioritaires).

*Il est important de préciser que le GT n'a pas vocation à répondre aux questions individuelles (les questions alimenteront les travaux autour des questions prioritaires, qui seront sélectionnées au fur et à mesure).*

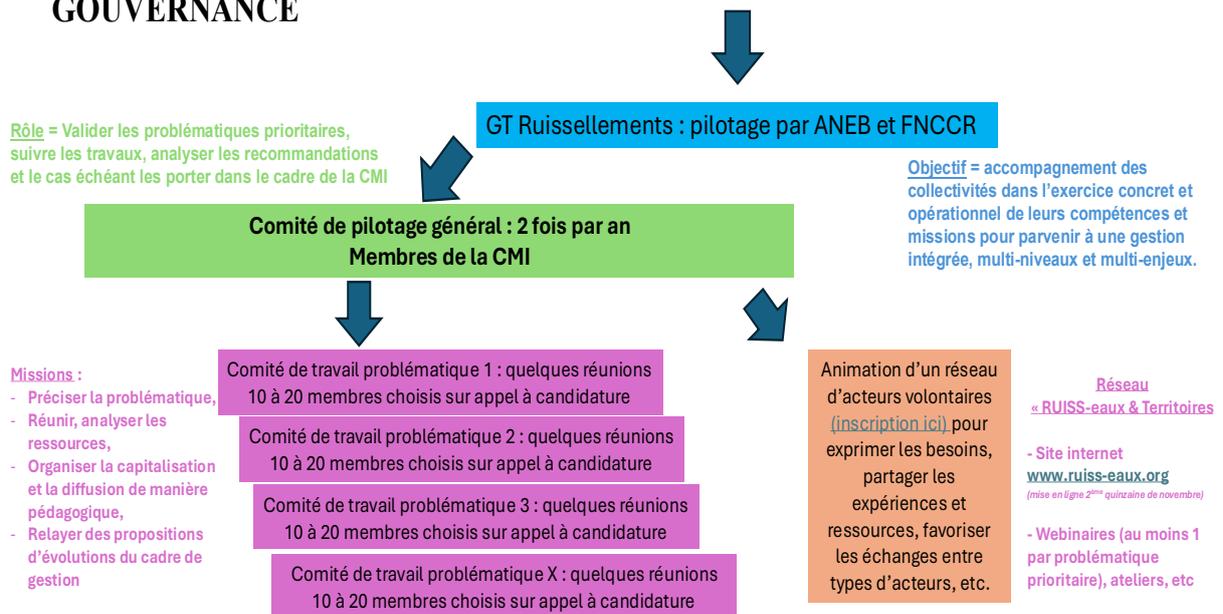
Il est proposé que **le premier COPIL se réunisse en janvier/février, pour valider les premières problématiques prioritaires, et lancer les Comités de travail dédiés.**

**En novembre-décembre, l'ANEB et la FNCCR mettront en place l'espace internet et le réseau d'échanges, alimenteront l'espace avec les principales ressources existantes et accessibles au public (si besoin avec des aides pour mieux cibler la/les ressources utiles en fonction des questions), feront des propositions de problématiques prioritaires à partir des axes identifiés lors de ce forum de lancement (ci-après) et commenceront la mise en place des Comités de travail.**

*ATTENTION : L'animation du GT par l'ANEB et la FNCCR se fera au regard de leurs capacités respectives à assurer cette mission ! Notamment le nombre de problématiques traitées dépendra des moyens qui pourront être fléchés à cette fin.*

## GOVERNANCE

CMI => Feuille de route des Groupes de Travail à mettre en place



## CHOIX DES AXES DE TRAVAIL

Au regard des besoins exprimés dans le questionnaire, ont été présentés :

1) **Quelques éléments juridiques "clés"**, qui ont eux-mêmes suscité une série de questions plus spécifiques. Il a été proposé de réaliser sur l'espace internet une réponse argumentée à quelques questions récurrentes, renvoyant notamment à des parties de ressources existantes.

Cette note a été réalisée par la FNCCR, sur la base des principales questions discutées et renvoyant vers des publications existantes en vue d'approfondir les réponses ainsi fournies.

Cette note rappelle l'importance d'avoir une lecture par finalité de la compétence GEMAPI (qui englobe les actions ayant vocation à gérer les milieux aquatiques – entretien, préservation et restauration de ces milieux et de leurs fonctionnalités - et de prévenir les inondations,

quelles que soit leur origine, sous réserve du principe d'exclusivité et donc, notamment, de la compétence GEPU). Cette lecture permet de s'extraire des "pièges mentaux" nés avec la création de cette compétence et une lecture focalisée sur les items du I de l'[article L.211-7 du code de l'environnement](#) (qui sont souvent qualifiés de "missions hors-GEMAPI").

## 2) Les catégories de besoins

Les débats ont montré qu'un des principaux enjeux autour de la question du ruissellement est l'intérêt et la nécessité du décloisonnement des politiques publiques.

Les principaux angles discutés sont :

- **L'Inscription de l'enjeu du ruissellement dans les documents et décisions d'urbanisme** (SCOT, PLUi/PLU, autorisations d'urbanisme).
- Quelques soient les enjeux visés, la question de **la relation au monde agricole et de leur place dans les solutions** est incontournable.
- La **gestion "coordonnée" du post-crise**, pour des actions concrètes efficaces et complémentaires (dont la place du Gémapien). Sur ce point, Il faudra très certainement faire un renvoi aux travaux de même nature liés aux inondations par débordement.

De manière transversale, la **nécessité d'anticiper** est rappelée, à défaut de pouvoir tout gérer : **la connaissance "pour l'action"** est au coeur des problématiques, et à nouveau il est à préciser qu'une approche collective et multi-enjeux est indispensable. Egalement, les questions de coûts/bénéfices pour le choix d'actions (achat#prévention).

## 3) Des revendications qui semblent partagées ...

- Besoin **d'adapter les conditionnalités du "fonds Barnier" notamment sur l'existence ou non de PPRI (en considérant qu'un PLU(i) robuste en matière de prévention des inondations puisse constituer une alternative à cette condition) et sur la limitation de l'utilisation de ce fonds aux événements liés à une pluviométrie d'une période de retour de 30 ans ou davantage (alors que la GEMAPI a vocation à être mise en oeuvre quelle que soit l'occurrence de l'évènement à l'origine des inondations par ruissellement) ;**
- Besoin de financements fléchés pour les actions de gestion du ruissellement "hors GEMAPI" : au-delà des démarches de lobbying, **des REX de mutualisation et de décloisonnement financier, ainsi que l'utilisation d'outils "innovants" ou méconnus, seraient intéressants.**

### Rédacteurs :

- Catherine GREMILLET, ANEB – [catherine.gremillet@bassinversant.org](mailto:catherine.gremillet@bassinversant.org)
- Pierre KOLDITZ, FNCCR – [p.kolditz@fnccr.asso.fr](mailto:p.kolditz@fnccr.asso.fr)